

## **-CARTE NATIONALE D'IDENTITE-**

### **Présence obligatoire du demandeur**

→ 2 photos d'identité (photomaton ou photographe, sur fond clair, bleu clair, gris clair etc...) récentes et identiques, tête nue et de face. Dimensions de la photographie : la largeur est de 35mm et la hauteur est de 45mm. La proportion du visage et positionnement : le visage (c'est-à-dire du bas du menton à la racine des cheveux), doit être centré et occuper une hauteur allant de 32 à 36 mm.

→ Une copie intégrale d'acte de naissance ou un extrait de naissance de moins de trois mois (à demander à la mairie du lieu de naissance), pour les personnes majeures et mineures.

→ Pour un renouvellement, fournir la pièce d'identité, si celle-ci a été faite par la Préfecture de Niort, 2 photos, un justificatif de domicile, connaître la filiation des parents (date et lieu de naissance)+l'ancienne carte obligatoire

→ Le livret de famille en cas du décès du conjoint

→ 1 justificatif de domicile (facture récente de moins de trois mois : EDF, téléphone, quittance de loyer...)

→ votre ancienne carte : sur non présentation de celle-ci un paiement de 25€ sera obligatoire.

### **A partir de 13 ans, présence obligatoire de l'enfant (accompagné d'un parent)**

✧ En cas de perte : déclaration faite en mairie +paiement 25€ en timbres fiscaux.

✧ En cas de vol : déclaration faite en gendarmerie+ paiement 25 € en timbres fiscaux

✧ En cas de divorce : joindre le jugement.

✧ Si vous êtes né(e) à l'étranger : extrait d'acte de naissance fourni par :

**Service Central de l'Etat Civil-11,rue de la Maison Blanche  
11, rue de la Maison Blanche  
-44941 NANTES Cedex 9-**